

**Kanaky : Le chemin vers l'indépendance ne passe pas
par Bougival mais par l'action du peuple Kanak!**

Le 12 juillet, à Bougival (Yvelines), un accord sur le futur « *Etat de la Nouvelle-Calédonie* », a été conclu entre le ministre des outre-mer, Valls, et les six délégations indépendantistes et non indépendantistes du territoire qui y ont participé. Cet accord a été qualifié d'« *historique* » par Macron, les participants et des membres du gouvernement. Le texte adopté se prononce pour la création d'un « *État de Nouvelle-Calédonie* », ce qui semble satisfaire les délégations indépendantistes. L'accord précise cependant que cet État sera adossé à la Constitution française et donc à la République française. Il n'y a là rien de très nouveau puisque c'est déjà le cas pour le territoire depuis l'accord de Nouméa de 1998. L'État colonial français conservera des pouvoirs régaliens sur ce territoire. Pour être définitif l'accord devra être au préalable ratifié par référendum par la population néo-calédonienne en février 2026. Mais à aucun moment il ne reconnaît le droit du peuple kanak à l'autodétermination et à fortiori à l'indépendance. Selon benjamin Morel, constitutionnaliste cité par le journal *Le Monde*, le statut qui pourrait être l'issue du processus déterminé par l'accord ressemble à celui d'un "*protectorat*". Sans vouloir comparer des situations différentes et éloignées dans le temps, l'accord qui émerge des discussions de Bougival ressemble à s'y méprendre à la solution envisagée par la France coloniale en Algérie, lorsque le général de Gaulle avança l'idée d'une Algérie algérienne associée à la France¹. Cette solution vivement rejetée par le FLN qui revendiquait justement une indépendance complète, permettait aux yeux des forces du capitalisme monopoliste en France de conserver la domination sur les richesses en hydrocarbures et gaz du Sahara et un contrôle militaire sur l'Afrique du Nord.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, il est trop tôt pour analyser les réactions des représentants des forces sociales, économiques, politiques et des populations de kanaky. Un responsable d'une des composantes du FLNKS, interrogé par l'AFP parle de « trahison ... des négociateurs indépendantistes qui ont cédé sur des points essentiels et en particulier sur l'ouverture du corps électoral² ». Il semble, que l'accord de Bougival ne sera pas si simple à faire rentrer dans les faits tant il est défavorable au peuple Kanak et porte la marque de la volonté de domination de la puissance coloniale dans une région extrêmement sensible des affrontements au sein de l'impérialisme.

1 https://www.lemonde.fr/archives/article/1960/03/08/l-allusion-du-general-de-gaulle-a-une-algerie-algerienne-liee-a-la-france-semble-marquer-une-nette-prise-de-position-en-faveur-de-l-association_2089626_1819218.html

2 Dix ans de présence sur le territoire suffiront pour avoir la nationalité calédonienne et pour participer en février 2026 au vote sur l'accord signé ; quinze ans seront requis pour participer aux provinciales de juin 2026..